À propos de l'alerte professionnelle

Signalement - Généralités

Signalement Sécurité & Confidentialité

Conseils & Bonnes pratiques

À propos de l'alerte professionnelle

Qu'est-ce que l'alerte professionnelle ?

L'alerte professionnelle est un outil de signalement complet et confidentiel qui permet à la direction et aux employés de collaborer pour rapporter toute forme de fraude, d'abus ou toute autre conduite inappropriée sur le lieu de travail, tout en cultivant un environnement de travail positif.

Pourquoi avons-nous besoin d'une alerte professionnelle ?

- Nous pensons que nos employés constituent notre atout le plus important. Grâce à la mise en place d'une communication ouverte, nous pouvons promouvoir un environnement de travail positif et stimuler la productivité.
- Un système de signalement efficace nous encouragera à développer une culture de l'intégrité et une prise de décisions éthiques.

Signalement – Généralités

Puis-je procéder à un signalement par internet ou par téléphone ?

Oui. Vous avez la possibilité avec l'alerte professionnelle de remplir un rapport de signalement confidentiel soit par téléphone, soit par internet.

Quel genre de situations devrais-je signaler ?

L'alerte professionnelle est conçue pour que les employés signalent toute violation de notre Charte de Bonne Conduite, de nos Règles de Conduite Individuelle ou toute autre préoccupation que vous pourriez avoir.

Si je suis témoin d'une violation, ne devrais-je pas juste avertir mon directeur, la sécurité ou les ressources humaines et les laisser s'en occuper ?

Lorsque vous décelez un comportement qui vous semble violer notre Charte de Bonne Conduite ou nos Règles de Conduite Individuelle, nous nous attendons à ce que vous le signaliez. Vous devriez faire part, dans l'idéal, de toute préoccupation à votre responsable direct, aux ressources humaines ou au Comité européen de Risque et Compliance. Nous admettons cependant qu'il peut exister certaines circonstances dans lesquelles vous ne serez pas à l'aise de signaler le problème de cette manière. C'est pourquoi nous avons instauré l'alerte professionnelle. Quand la loi le permet, nous préférons que vous signaliez une violation de façon confidentielle plutôt que de garder l'information pour vous.

Pourquoi devrais-je signaler ce que je sais ? Qu'est-ce que j'y gagne ?

Nous avons tous le droit de travailler dans un environnement positif et ce droit va de pair avec la responsabilité de se comporter de manière éthique et de mettre au courant les personnes appropriées si quelqu'un n'agit pas de manière convenable. Nous pouvons maintenir un environnement sain et productif en travaillant tous ensemble. Une conduite inappropriée au sein d'une entreprise peut menacer l'existence de celle-ci dans sa totalité.

La direction veut-elle vraiment que je signale ce que je sais ?

Très certainement. En fait, nous en *avons besoin*. Vous savez ce qu'il se passe dans notre entreprise – le bon comme le moins bon. Vous pourriez connaître les prémisses d'une activité qui puisse devenir source de préoccupation. Votre signalement peut diminuer l'impact négatif éventuel sur l'entreprise et ses employés. De même, apporter sa contribution positive peut aider à identifier les problématiques qui peuvent améliorer la culture de l'entreprise ainsi que sa performance.

Qu'en est-il de ma protection comme personne rapportant de possibles abus ?

Tant que vous aurez exprimé une préoccupation en toute bonne foi, vous ne ferez pas l'objet de mesures disciplinaires et/ou de sanction suite à votre action même si l'enquête conclut que vos allégations sont infondées.

Où vont ces rapports de signalement ? Qui peut les consulter ?

Les rapports de signalement sont enregistrés directement sur le serveur sécurisé EthicsPoint (notre fournisseur externe) pour éviter toute violation possible de la sécurité. EthicsPoint met seulement ces rapports à la disposition de personnes spécifiques au sein de l'entreprise qui sont chargées de les évaluer, selon le type de violation et le lieu de l'incident. Chaque destinataire de ces rapports a été formé à les traiter dans la plus grande confidentialité.

L'alerte professionnelle n'est-elle pas la preuve que je suis surveillé ?

L'alerte professionnelle s'inscrit comme un élément positif dans notre philosophie globale et nous permet de garantir un lieu de travail sûr, sécurisé et éthique. Nous vous encourageons à nous faire part d'une préoccupation. Une communication efficace est primordiale dans les lieux de travail à l'époque actuelle et ce système est un bon outil pour favoriser cette communication.

Nous avons apporté le plus grand soin à choisir le meilleur outil pour répondre aux obligations de conformité tout en conservant un environnement de signalement positif.

Signalement Sécurité & Confidentialité

Je crois comprendre que tout rapport de signalement que j'envoie depuis un ordinateur de l'entreprise génère un historique sur le serveur qui montre tous les sites consultés avec mon PC. Cet historique ne permet-il pas de m'identifier comme la personne à l'origine d'un rapport de signalement ?

L'utilisation de l'alerte professionnelle ne génère ni ne conserve aucun historique de connexion interne avec les adresses IP ; aucune information reliant votre PC au système d'alerte professionnelle n'est donc disponible. En fait, EthicsPoint est tenu contractuellement à ne pas tracer l'identité d'une personne ayant signalé un abus.

Si vous ne vous sentez pas à l'aise pour faire un rapport à partir de votre PC au travail, vous avez la possibilité d'utiliser un PC en dehors de votre lieu de travail (comme celui d'un cybercafé, celui d'un ami, etc.) et d'aller sur le site de l'alerte professionnelle.

Puis-je faire un rapport de signalement de chez moi en toute confidentialité ?

Un rapport de signalement transmis depuis votre domicile, de l'ordinateur d'un voisin ou de tout autre portail internet restera sécurisé. Un portail internet n'identifie jamais un visiteur par son nom d'utilisateur et le système de l'alerte professionnelle efface les adresses internet. En outre, EthicsPoint est tenu contractuellement à ne pas tracer l'identité d'une personne ayant signalé un abus.

La ligne de téléphone gratuite assure-t-elle aussi la confidentialité ?

Oui. Il vous sera demandé de donner les mêmes informations que celles que vous donneriez dans un rapport de signalement sur internet et votre interlocuteur tapera vos réponses sur le site de l'alerte professionnelle. Ces rapports sont soumis aux mêmes mesures de sécurité et de confidentialité durant votre signalement.

Qu'en est-il si je veux être identifié avec mon rapport de signalement ?

Une section dans le rapport de signalement existe dans laquelle vous pouvez vous identifier si vous le souhaitez (conseillé pour une meilleure évaluation et traitement du rapport).

Conseils & Bonnes pratiques

Je sais que certaines personnes sont impliquées dans une activité non éthique mais cela ne me touche pas directement. Pourquoi devrais-je le signaler ?

Notre entreprise choisit de promouvoir un comportement éthique. Toute conduite qui ne l'est pas, à quelque degré que ce soit, nuit finalement à l'entreprise et à tous ses employés, vous y compris. Il vous suffit de voir ce qui s'est passé lors de récents scandales d'entreprises pour constater les effets désastreux qu'un manque d'éthique apparemment inoffensif peut avoir sur une entreprise par ailleurs saine. Si vous avez connaissance d'une mauvaise conduite ou de violations de la politique de l'entreprise ou de la loi, considérez qu'il est de votre devoir et de celui de vos collègues, de le signaler.

Je ne suis pas sûr que ce que j'ai vu ou entendu soit une violation de la politique de l'entreprise ou implique une conduite contraire à l'éthique, mais cela ne me semble pas correct. Que dois-je faire ?

Remplissez un rapport de signalement. Avec l'aide du système de l'alerte professionnelle, vous pouvez préparer et remplir un rapport de façon à ce que tout soit bien compris. Nous préférons que vous reportiez une situation qui s'avère être sans danger plutôt que de laisser un comportement contraire à l'éthique non contrôlé parce que vous n'étiez pas sûr.

Que faire si mon patron ou d'autres responsables sont impliqués dans une violation ? N'auront-ils pas accès au rapport de signalement et ne tenteront-ils pas d'étouffer l'affaire?

Le système de l'alerte professionnelle ainsi que la distribution des rapports sont conçus de telle manière que les parties impliquées ne sont pas averties et n'ont pas accès aux rapports dans lesquels leur nom apparaît.

Que se passe-t-il si je me souviens de quelque chose d'important à propos de l'incident après avoir rempli le rapport ? Que se passe-t-il si l'entreprise a d'autres questions à me poser concernant le rapport ?

Lorsque vous remplissez un rapport sur le site de l'alerte professionnelle ou *via* son centre d'appels, vous recevez un nom d'utilisateur unique et il vous est demandé de choisir un mot de passe. Vous pouvez retourner sur le système de l'alerte professionnelle, soit *via* internet, soit par téléphone, et accéder à votre rapport original pour y ajouter des détails, répondre à des questions d'un représentant de l'entreprise ou ajouter d'autres informations qui aideront à résoudre des questions en suspens. Nous vous recommandons fortement de retourner sur le site dans le délai spécifié pour répondre aux questions de l'entreprise. Vous et l'entreprise êtes entrés dans un « dialogue » où l'affaire n'est pas seulement identifiée mais peut être également résolue, quelle que soit sa complexité.

Ces informations complémentaires sont-elles aussi sécurisées que les premières ?

Toutes les communications du système de l'alerte professionnelle sont soumises à la même stricte confidentialité que le rapport initial.

Puis-je remplir un rapport de signalement si je n'ai pas accès à internet?

Vous pouvez remplir un rapport de signalement depuis n'importe quel ordinateur avec accès à internet. Vous pouvez également le faire depuis chez vous. De nombreux lieux publics, telles que les bibliothèques publiques, possèdent des ordinateurs. Si vous n'avez pas accès à un ordinateur ou que vous ne vous sentez pas à l'aise, vous pouvez appeler la ligne téléphonique gratuite, disponible 24h/24, 365 jours par an.